

L'AVENIR

Paraît tous les SAMEDIS dans l'après-midi.

ABONNEMENT.

Pour six mois, . . . . . 5s.

Pour un an, . . . . . 10s.

L'abonnement est invariablement payable d'avance.

# L'Avenir

ANNONCES.

On reçoit les ANNONCES tous les jours de 8h. A. M. à 6h. P.M. Les prix des annonces, quoique les colonnes du journal soient plus larges que celles des autres journaux, sont les mêmes, et l'on fait des remises considérables sur celles publiées à long terme.

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ  
EN COMMANDITE DE JEUNES GENS.

" LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT. "

RÉDIGÉ PAR UN  
COMITÉ DE COLLABORATEURS.

## ENCOURAGEMENTS DE LA JEUNESSE.

### BOUFLERS ET LES PAPILLONS.

(Suite et fin.)

Peu de temps après le duc de Choiseul quitta ce monde, où il avait exercé un si grand pouvoir et bravé les nombreux ennemis de sa haute destinée. Sa veuve inconsolable fut obligée de sacrifier presque toute sa fortune pour acquitter les dettes immenses qu'avait contractées son époux, le plus magnifique des seigneurs de la Cour. Elle vendit la belle terre de Chanteloup au respectable duc de Penthièvre, et vint s'établir à Paris au milieu de ses anciens amis. Aline, privée alors de sa digne protectrice, perdit l'espérance d'épouser Charles Verner; le père de celui-ci fut inflexible; et le jeune homme, au désespoir, s'engagea dans un régiment de dragons. Boufflers en fut instruit: le hasard voulut qu'il fût l'ami, le proche parent du colonel de Charles; il lui recommanda ce jeune homme, qui par sa conduite parvint en peu de temps au grade de maréchal-des-logis. Dans le premier semestre qu'il vint passer à Chanteloup, il retrouva sa chère Aline, pourvue d'une dot suffisante, qu'elle tenait des bontés du chevalier de Boufflers; il obtint le consentement du vieux concierge, et les deux amants furent unis, en bénissant mille fois leur aimable bienfaiteur.

Vingt ans s'écoulèrent et virent la France en butte aux dissensions politiques, à tous les ravages de la révolution. Boufflers, quoique par caractère, ami de tout ce qui propageait alors une sage liberté, fut contraint, après la déplorable journée du 10 août 1792, de quitter la France et de se réfugier à Berlin. Le prince Henri, et par suite le roi de Prusse, après l'avoir retenu quelque temps auprès d'eux, lui firent en Pologne des concessions, où, véritable chevalier français, il fonda l'établissement d'une colonie, en faveur des nombreux émigrés que le régime de la terreur éloignait de leur malheureuse patrie. Boufflers, cependant, malgré tous les avantages, toutes les consolations qu'il trouvait dans l'étranger, regrettait sans cesse le séjour de Paris, où la première moitié de sa vie s'était écoulée au sein des plaisirs et de cette urbanité qu'il ne retrouvait dans aucune capitale de l'Europe. Sa famille, ses amis, ses chères habitudes, tout le rappelait dans cette métropole des arts, des mœurs élégantes et de la véritable indépendance. Jamais on ne lui parlait de ses poésies, sans retracer à son souvenir les femmes charmantes qui lui en avaient inspiré la plus brillante partie; jamais surtout il n'entendait prononcer le nom d'Aline, sans se reporter au séjour de Chanteloup, sans honorer d'un soupir la mémoire de la duchesse de Choiseul, qui n'avait pu survivre que peu d'années à son époux... sans se rappeler enfin la jeune fille aux papillons.

La tourmente révolutionnaire s'étant apaisée, plusieurs familles proscrites obtinrent la permission de rentrer en France; Boufflers eut le même avantage et revint de la Pologne par la Bohême, la Bavière et la Suisse. Il était avide de revoir ces bords ravissants du lac de Genève, où trente ans auparavant il avait fait un séjour dont le souvenir semblait remonter sa lyre badine et lui faire retrouver tout le feu de sa jeunesse. Il s'arrêta donc à Lausanne, et craignant encore que son nom ne l'exposât à des recherches, à quelque surveillance, il s'était muni d'un passe-port, sous le nom de *Foubers*, peintre français; et sous ce voile qu'il avait emprunté plus d'une fois, il se présenta dans les premières maisons de Lausanne. Il ne tarda pas à s'attirer tous les regards dus au vrai talent, qu'embellissaient l'esprit et le grand usage du monde: c'était à qui recevrait M. Foubers; c'est à qui lui ferait faire son portrait en miniature, genre dans lequel le célèbre inconnu réussissait complètement. Comme il cherchait à peindre les femmes les plus belles, on lui parla de la comtesse de Lauterbach, française d'origine, et veuve d'un général bavarois qui lui avait laissé en mourant des biens considérables, entre autres une terre magnifique à quelques milles de Lausanne, sur les bords du lac. Cette dame était citée pour sa grâce et plus encore pour cette touchante affabilité qui soumet

tous les cœurs. Que de motifs pour exciter la curiosité de Boufflers! elle ne tarda pas à être satisfaite... Une fête, donnée par l'un des principaux habitants de la ville, attira la belle comtesse de Lauterbach. Celle-ci, dès le premier aspect, séduisit d'autant plus le chevalier de Boufflers, qu'il retrouvait cette grâce et ces manières inimitables qui distinguent les dames de sa nation. Il se fait présenter à la comtesse, qui lui paraît frappée du son de sa voix, et qui semble, à sa vue, éprouver une émotion qu'elle a beaucoup de peine à dissimuler. La conversation s'engage: Boufflers témoigne le désir le plus ardent de faire le portrait d'un aussi beau modèle: la comtesse accepte, après avoir réfléchi un instant; et comme frappée d'une secrète pensée, elle prend jour avec M. Foubers, et lui témoigne tout son empressement à se faire peindre par un artiste français. Dès le lendemain une calèche élégante est à la porte de l'hôtel du peintre et le conduit au château de Saint-Sulpice, situé sur les bords du lac de Genève, en face du superbe amphithéâtre que les Alpes dessinent dans l'horizon. Boufflers arrive, traverse une avant-cour spacieuse, descend au bas d'un riche péristyle et pénètre dans un vaste salon où tout annonce l'opulence et le goût le plus exquis. Il aperçoit le portrait en pied de la feuve duchesse de Choiseul, assise auprès de son temple des papillons, et tenant à la main les Œuvres de Boufflers... Celui-ci ne peut se défendre d'un trouble qui le fait trassailir et mouiller ses yeux de larmes. "Oh! quel souvenir! s'écrie-t-il involontairement: sans doute la comtesse de Lauterbach appartient à la famille de Choiseul; elle ne m'en sera que plus chère..."

Comme il se livrait à ses réflexions, un valet de chambre vint lui annoncer que sa maîtresse, encore occupée pour quelque temps, prie M. Foubers de vouloir bien l'excuser, et lui fait demander s'il lui plairait, en l'attendant, de visiter son bosquet à la française. "Avec grand plaisir, lui répond le chevalier: tout ce qui nous rappelle notre pays a toujours tant de charmes!" Il sort donc par une longue file d'appartements d'une somptuosité variée, entre dans une allée de tilleuls, et au premier détour, il aperçoit, sous de grands arbres qui l'ombrageaient, un temple en gaze absolument pareil à celui qu'avait fait construire à Chanteloup la duchesse de Choiseul. Il était rempli d'une innombrable quantité de papillons de toute espèce; et au-dessus de la porte était une inscription en vers, qu'autrefois Boufflers avait écrite à l'entrée du temple de Chanteloup, et tellement calquée sur l'écriture du chevalier, qu'il reste ému, stupéfait, et croit être sur les bords de la Loire... Mais sa surprise redouble et son émotion est au comble lorsqu'il voit accourir à lui sous les arbres, une jeune fille de quatorze à quinze ans, dans le costume des paysannes de la Touraine: ses traits, sa taille et sa démarche sont tellement conformes à ceux de la villageoise dont il conservait le souvenir, qu'il croit la voir et l'entendre. "Vot' servante, M. d' Boufflers!" lui dit-elle en faisant une révérence pleine de grâce et lui remettant une petite cage de gaze: "Comment trouvez-vous mes papillons? vous qui vous y connaissez si bien!" — Est-ce que vous ne r'mettez pas Aline, la fille du garde d' la forêt d'Amboise, qui vient souvent vous apporter des papillons? l'aut' soir encore, voire même qu'vous m'avez passé la main sous le menton et gratifiée d'un baiser qui m'a tant fait rougir. — Est-ce que je rêve? s'écrie Boufflers se frottant les yeux, et saisissant une main de la jeune fille, qu'il pose sur son cœur et qu'il porte à ses lèvres... Aline! charmante Aline!... ce ne peut être toi. — Comment! ce n'est pas moi! Eh qui donc a remporté le prix des papillons? Qui donc a r'çu d' la main de M<sup>me</sup> la duchesse une bourse d' vingt-cinq louis, et d' la vôtre c'ête croix d'or, que je vous ai promis de porter tout' ma vie, et que j'ai pas quittée un seul instant? — En effet, cette croix, je me la rappelle, je la reconnais... Jamais illusion ne fut plus complète, jamais ivresse ne fut pareille à celle que j'éprouve... céleste créature! ah! prends pitié du trouble où tu me jettes! ta grâce te trahit; non, tu n'es pas une simple villageoise: apprends-moi qui peut me procurer la plus vive émotion que j'ai éprouvée de ma vie! Aline, séduisante Aline! d'où viens-tu? qui es-tu? — C'est ma fille! s'écrie la comtesse de Lauterbach, sortant tout à coup d'un bocage épais, et

venant tomber dans les bras de Boufflers. Mon cher protecteur!... aimable auteur de ma fortune, de mon élévation!... reconnaissez la véritable Aline, l'épouse, veuve de Charles Verner, dont vous voyez la fille unique... Ah! quelle que soit votre émotion, peut-elle être comparée à celle que je ressens! — Quoi, madame, vous seriez cette simple villageoise?... Oui, oui, voilà bien ces deux grands yeux bleus si pénétrants, cette bouche expressive et ce piquant sourire... Je crois voir encore la trace du baiser reçu par l'innocence... Bonne et jolie, vous aviez des droits sans doute à devenir ce que vous êtes, mais apprenez-moi par quels moyens la fortune a cessé pour vous d'être aveugle; veuillez satisfaire ma curiosité: répondez au vif intérêt que je portai toujours à ma chère Aline. — Ecoutez, écoutez! lui répond la comtesse avec cet abandon de la confiance et de la joie... Charles, pour lequel vous vous étiez intéressé si généreusement, s'étant signalé par des traits de valeur, était parvenu, peu de temps après notre mariage, au grade d'officier. La guerre allumée par la révolution entre la France et l'Allemagne le rappela bientôt sous ses drapeaux; je le suivis. Parvenu, par de nouveaux faits d'armes, au grade de colonel de cavalerie, il sauva, dans une grande bataille, les jours du comte de Lauterbach, qui commandait une division des Bavares; mais en secourant ce général, il fut lui-même atteint d'un coup mortel, et crut devoir, en expirant, recommander au comte sa femme et sa fille encore au berceau. Celui-ci ne trouva d'autre moyen de payer sa dette à son libérateur que d'épouser sa veuve et d'adopter son enfant; mais après quelques années d'une heureuse union, le comte mourut de ses nombreuses blessures, me laissant une fortune considérable, un nom justement honoré, et le plus cher souvenir... Je sus à cette époque, ajoute la comtesse, que, forcé de quitter la France, vous vous étiez réfugié en Prusse: j'ai fait tout ce que j'ai pu pour vous y découvrir; mais votre changement de nom, ce titre de peintre français que vous prenez sans cesse, ne m'ont pas permis de remplir le plus ardent de mes vœux... Jugez du saisissement que j'éprouvai, lorsque je vous reconnus l'autre jour à Lausanne, lorsque vous me proposâtes de venir ici commencer mon portrait... Dès ce moment je projetai de vous faire partager ma surprise, mon ivresse; et, profitant de l'âge de ma fille, de son extrême ressemblance avec cette Aline qui, vous devant la main de Charles Verner, vous doit tout ce qu'elle est; j'ai emprunté vos propres couleurs, j'ai imité la plus jolie scène de ce conte enchanteur que j'ai relu tant de fois; en un mot, j'ai voulu vous charmer par vous-même. — Ah! s'écrie Boufflers en pressant sur son cœur et la mère et la fille, jamais ce trait d'esprit et de délicatesse ne s'effacera de ma pensée! On a raison de dire que chez les femmes la mémoire du cœur est impérissable; et je vois que le peu de bien qu'on peut faire même à la plus simple villageoise, est souvent un capital que la reconnaissance enregistre à de forts intérêts.

## Soirées du Cultivateur.

### LA LOI DES ECOLES.

Adorez Dieu, qui fit le ciel et la terre, la terre pour l'homme, et l'homme à son image, et qui vous donna une âme pour le comprendre, des bras pour travailler, et un cœur pour aimer vos frères.

CORMENIN.

### PREMIÈRE ENTRETEN.

*M. Delorme.* — Bon jour, mes amis; il y a longtemps que je n'ai eu le plaisir de vous voir. Combien de fois j'aurais voulu, pendant l'été, venir passer mes soirées avec vous, comme nous le faisons l'hiver; mais je savais qu'après vos rudes travaux du jour, vous ne pouviez être disposés à veiller encore pour m'entendre vous parler de notre pays, de l'avenir de vos enfants, et de votre bonheur à tous.

*François.* — Eh bien! M. Delorme, ne fut-ce que pour avoir le plaisir de vous écouter, je suis content que l'hiver soit arrivé.

*Pierre.* — Moi aussi, monsieur, je suis heureux que vous vouliez bien nous consacrer encore quelques-unes de vos soirées, pendant cet hiver. Souvent, oh! oui bien souvent, je me suis rappelé, pendant que je travaillais dans

Laissons là ceux qui croient que le monde va crouler, parceque tout se remue et s'agite autour d'eux.

MONTRÉAL, SAMEDI 18 DÉCEMBRE, 1847.

mon champ, vos paroles sur ce que nous pourrions être, nous cultivateurs, dans un pays comme le nôtre. J'en ai aussi parlé à mon fils Jean-Baptiste, et je l'ai engagé à venir passer ici quelques soirées avec nous. Le voici, M. Delorme. Vous voyez que sa mère pouvait être fière de lui, n'est-ce pas, car il est robuste, et c'est un homme; aussi l'a-t-elle quelque peu gâté, la pauvre femme. Mais j'espère que cela reviendra bientôt, car voyez-vous il a déjà l'expérience du malheur. Il a voulu, malgré moi, aller dans les chantiers, pour gagner de l'argent, disait-il; il est revenu sans un sou, et malade.

M. Delorme. — Dans les chantiers, dites-vous, Pierre; mais c'est toujours malades qu'ils en reviennent. Cette manie de tous y courir est une des plaies qui épuisent le plus notre population. Je vous en dirai quelques mots une autre fois; ce soir, mes amis, je veux vous parler de ce qui nous intéresse le plus immédiatement, de la loi des écoles. Comment va-t-elle parmi vous autres, dites, François?

François. — Comment elle va? ma foi, je n'en sais trop rien; car voyez-vous, entre nous, M. Delorme, et pour vous parler franchement, j'aimerais autant qu'elle n'irait pas du tout, si tout ce qu'on nous a dit est vrai.

M. Delorme. — Et que vous a-t-on dit, mon cher François? Il me semble que tu ne parlais pas ainsi, l'hiver dernier, lorsque nous nous sommes quittés.

François. — C'est vrai; mais enfin, voyez-vous, pendant que vous n'étiez pas ici, cet été, il est venu un monsieur, qui nous a parlé à la porte de l'église. Il nous a dit bien des choses, allez; il nous a parlé de la taxe, des irlandais, qu'on vendrait nos terres, et bien d'autres choses encore, que je n'ai pas comprises; il parlait tant, voyez-vous, que nous autres qui ne sommes pas éduqués, nous ne savions pas toujours ce qu'il voulait dire.

M. Delorme. — Et tu ne sais pas qui il est, tu ne sais pas son nom?

François. — Non, c'était la première fois qu'on le voyait, et puis son nom, je vous assure, n'est pas aisé à retenir; c'est une espèce d'Allemand, à ce qu'on m'a dit; c'est tout ce que j'ai pu savoir.

M. Delorme. — L'aviez-vous demandé, pour vous parler à la porte de l'église?

François. — Demandé! non. Il nous a dit qu'il était venu parcequ'il aimait les habitans et qu'il voulait les empêcher d'être ruinés.

M. Delorme. — Et c'est parcequ'il vous aimait et qu'il voulait vous empêcher d'être ruinés, qu'il vous conseillait de ne pas faire instruire vos enfants? Et toi, François, tu as cru cela?

François. — Tenez, s'il faut vous dire la vérité, je ne l'ai pas cru tout-à-fait. D'abord, voyez-vous, il faisait tant de gestes et de grimaces, que je l'ai pris pour une espèce de fou; puis quand j'ai vu que d'autres l'écoutaient, je me suis mis à l'écouter aussi. Oh! alors il a tant parlé, tant parlé de la taxe, des pauvres irlandais, et puis que nous serions comme eux, qu'à la fin, voyez-vous, je me suis dit qu'il pourrait bien se faire qu'il disait vrai. D'ailleurs, disaient quelques-uns, pourquoi viendrait-il nous avertir, s'il ne s'intéressait pour nous.

M. Delorme. — Enfin comment a-t-il fini?

François. — Comment? Il nous a dit de ne pas nous décourager. Que tout était la faute de notre représentant, et que, si on voulait l'élire comme membre, il saurait bien nous retirer de là; qu'il reviendrait nous voir.

M. Delorme. — Vraiment; et toi, Pierre, tu as sans doute entendu cet homme généreux, cet ami des habitans, que t'en semble-t-il?

Pierre. — Oui, M. Delorme, je l'ai entendu, et de plus je l'ai bien écouté. Mais à travers tout son verbiage, j'ai vu qu'il y avait plus de malice contre les personnes que nous sommes accoutumés à respecter et que nous connaissons depuis longtemps, que d'amitié pour nous. Je me suis défié de ce zèle qui nous l'amenait tout à coup et sans être demandé; et, quand je l'ai entendu s'offrir pour prendre la place de notre représentant, je me suis dit qu'il travaillait plus pour lui-même que pour nous. Et puis encore je me suis dit: comment se fait-il que M. Delorme qui est instruit, puisqu'il est médecin, qui demeure avec nous depuis si longtemps, et qui ne nous veut pas de mal, nous aurait conseillé de tâcher de bien faire marcher cette loi d'écoles? Si ce que dit cet homme étranger à notre paroisse, que nous ne connaissons pas et qui ne nous connaît pas non plus, était vrai, assurément M. Delorme ne nous aurait jamais conseillé de faire fonctionner une loi qui doit nous ruiner.

M. Delorme. — Oh! merci, merci, mon ami, de ta confiance; elle est la plus belle récompense que tu puisses m'offrir pour mes faibles efforts.

François. — Eh! moi donc, M. Delorme, croyez-vous que je vous avais oublié! Oh! non, car, voyez-vous, je vous attendais pour vous parler de tout cela. Moi, vous savez bien que je ne peux pas parler aussi bien que Pierre, mais j'ai pensé un peu comme lui, puisque je vous attendais pour tout vous dire.

M. Delorme. — Je te remercie aussi, mon bon St-Thomas; et je ne serai pas plus difficile pour toi, que ne le fut Jésus pour son apôtre, puisque tu me sembles disposé à croire en voyant.

Eh bien! mes amis, ce que vous venez de me dire, je le savais. A mon retour, j'ai été voir notre curé, et il m'a tout raconté: je sais le nom de l'intrigant qui est venu jeter le trouble et la crainte parmi vous, lorsque déjà la confiance et la tranquillité semblaient renaître. Tu as eu bien raison, Pierre, de te défier de ses faux semblans de zèle, car je te jure, sur mon honneur, et tu me croiras, car tu sais que je n'ai pas pour habitude de chercher à

noircir les gens, je te jure, dis-je, que jamais je n'ai rencontré un homme plus vil et plus méchant. Longtemps j'ai cru, comme beaucoup d'autres, qu'il n'y avait que de la sottise chez lui, mais j'ai pu me convaincre que la haine la plus implacable que puisse enfanter la plus basse jalousie y était au moins pour moitié. Il déshonore une belle et noble profession à laquelle je ne sais comment on a pu l'admettre, et jamais il ne s'en est servi autrement que pour tâcher d'exciter la haine dans les familles, et ruiner les personnes auxquelles il en voulait, le plus souvent sans savoir pourquoi. Heureusement que, s'il a le venin du reptile qui rampé, il n'a pas les ailes de l'aigle qui plane dans les airs, et que ses gestes et ses grimaces, comme tu disais, François, n'ont que peu de poids auprès des graves administrateurs des lois.

Mais laissons là cet homme que je méprise, et revenons à ce qui vous intéresse, mes amis. Combien us-tu d'enfants, François?

François. — Cinq.

M. Delorme. — Combien vont à l'école?

François. — Trois.

M. Delorme. — Combien payes-tu pour l'éducation de tes trois enfants?

François. — Arrêtez, je n'ai pas encore calculé cela. Ma terre est estimée à trois cent louis; je paye un sous par louis, ce qui fait trois cents sous, juste quinze francs. Je paye aussi quinze sous pour chacun, par mois. (1.)

M. Delorme. — Tu payes donc en tout, de cotisation et de rétribution mensuelle, sept piastres pour tes trois enfants?

François. — Oui, c'est tout ce que je paye.

M. Delorme. — Avant que la loi actuelle des écoles fut en force, as-tu envoyé quelque enfant à l'école?

François. — Oui, j'ai envoyé Pierre, mon aîné.

M. Delorme. — Combien payais-tu pour lui?

François. — Trente sous par mois d'abord, puis, quand il a été un peu avancé, quarante sous. Je trouvais ça un peu cher, car voyez-vous, il n'allait pas à l'école souvent l'hiver; nous n'en avions pas dans notre concession, et il était obligé de faire plus d'une lieue pour s'y rendre.

M. Delorme. — Tu vois donc, mon cher François, que l'éducation est meilleur marché aujourd'hui pour tes enfants, puisque tu ne payes que sept piastres en tout, par année, pour en faire instruire trois, tandis qu'autrefois tu aurais payé neuf piastres. Mais cet avantage que te procure la loi des écoles n'est pas le seul. Comme tu le disais, bien souvent les enfants n'allaient pas à l'école, parce qu'elle était trop éloignée, et cependant il vous fallait toujours payer. Et quelle peine n'avaient pas les parents qui demeuraient éloignés des villages, pour avoir des maîtres dans leur concession. Il fallait qu'ils se réunissent plusieurs ensemble pour assurer à l'instituteur un certain nombre d'élèves, afin de lui former un salaire capable de le faire vivre. Puis si quelques-uns des parents qui semblaient bien disposés d'abord négligeaient ensuite ou refusaient d'envoyer leurs enfants, ils ne voulaient plus payer le maître, et le fardeau retombait alors en entier sur ceux qui étaient venus de l'avant et avaient engagé le maître. Combien n'avons-nous pas vu de pères de familles qui, désirant les faire instruire, n'ont pu le faire pour cette raison, ou, s'ils l'ont essayé, se sont trouvés les dupes de leurs voisins négligents, et ont fini par abandonner complètement cette idée généreuse de donner de l'instruction à leurs enfants. Aujourd'hui vous n'avez plus à redouter ces difficultés si souvent fatales. Il est du devoir des personnes que vous choisissez comme Commissaires, de diviser la paroisse en arrondissements, suivant la population, et de placer les maisons d'écoles dans les places les plus centrales. Vous êtes assurés que ces écoles subsisteront toujours, car elles ne dépendent plus du caprice de tel ou tel à qui il plaira de payer aujourd'hui pour leur support, et qui demain refuserait de le faire. La loi les protège de sa main puissante et juste, en forçant l'homme égoïste et mesquin à contribuer à l'éducation générale, suivant ce qu'il possède, ce qu'il n'aurait jamais fait de bonne volonté, soyez-en persuadés; tandis que, pour le père qui aime vraiment ses enfants et veut leur donner le bien inestimable de l'éducation, elle diminue le fardeau. — Vous n'êtes plus laissés à vos seules ressources, pour payer les instituteurs, et louer ou bâtir des maisons d'école; le gouvernement fournit, de son côté, la moitié de ce qu'il faut pour cela. Vous pouvez espérer avoir bientôt des instituteurs capables de donner une éducation plus relevée à vos enfants que celle qui a été donnée jusqu'à ce jour par des maîtres qui vivaient, pour ainsi dire, au jour le jour, et, toujours incertains de garder leurs situations, ne pouvaient ni acquérir les connaissances qui leur étaient nécessaires à eux-mêmes, ni les inculquer à des élèves qu'ils étaient bientôt forcés de quitter pour aller ailleurs. Oh! mes amis, croyez-moi, elle est belle, elle est utile cette loi que l'on a d'abord maudite, parce qu'on ne la connaissait pas, et que vos enfants béniront plus tard. Elle a des défauts, dit-on; et quelle est donc l'œuvre humaine, qui n'en ait pas? Faut-il briser une glace, parce qu'un insecte y aurait fait une tache qu'il serait facile de faire disparaître? Ces défauts, à mesure qu'ils se découvrent, tâchons de les faire connaître à ceux qui peuvent les corriger, et ils le seront; mais n'allons pas démolir l'édifice parce qu'une de ses parties est défectueuse. Au contraire, mettons tous la main pour le supporter, en désignant à l'architecte l'endroit qu'il doit réparer.

Mais je m'aperçois qu'il est tard; au revoir, mes amis.

(1) Cetaux est celui que payent les habitans de la paroisse de Berthier.

Le tems des élections générales approche. Chaque comté doit se préparer à faire choix d'un homme digne de le représenter au parlement provincial. Les électeurs doivent agir avec prudence, avec modération, union, accord et fraternité. Le peuple doit repousser la corruption électorale comme l'agent le plus propre à sa démoralisation. Les principaux dans chaque comté doivent faire leurs efforts pour faire élire des hommes intègres, capables et honnêtes et la presse ne doit pas faire défaut en cette occasion, elle doit stigmatiser ceux qui se présenteront sous de fausses couleurs, encourager et aider les électeurs dans leurs choix.

Quoique le but de l'*Avenir* ne soit pas entièrement politique, néanmoins nous ne saurions être indifférent sur tout ce qui s'agite dans le pays maintenant. L'*Avenir* politique du pays appartenant à la jeunesse, il est tout juste que nous suivions ce qui se passe avec intérêt afin de connaître le sort politique qui nous sera réservé. Nous n'avons pas craint de nous prononcer sur plusieurs questions depuis quelque tems et aujourd'hui nous ne craignons pas de le faire encore en nous entretenant un instant avec nos lecteurs sur les élections prochaines. Il est une question qui a été soulevée depuis quelque tems et que quelques-uns mêlent aux élections pour tâcher d'influencer les électeurs, c'est celle de la loi des écoles, savoir s'il ne serait pas à propos d'abolir le présent mode coercitif de prélever les cotisations, pour reprendre le système volontaire que nous avions avant; suivant nous il ne doit y avoir qu'une opinion, ou l'on veut des écoles régulières, bien soignées, bien fréquentées, bien établies; ou l'on veut qu'une école par ci, par là, sans sûreté, tombant aujourd'hui, recommençant 3 mois, six mois plus tard, et quelques fois jamais. Ou l'on veut que l'éducation avance et progresse, ou l'on veut qu'elle rétrograde, ou qu'elle ne fasse aucun progrès. Point de juste-milieu. L'expérience nous la démontre trop clairement depuis bien des années. Qui fait qu'aux Etats-Unis l'éducation soit si bien répandue dans toutes les classes? Par qui et comment est-elle soutenue? Est-ce laissé entièrement à la libéralité des intéressés? — C'est dû à un système régulier d'éducation, soutenu par le mode coercitif de cotisation, prélevée en juste répartition sur les propriétés de chaque individu. Telle est la manière dont on soutient les écoles aux Etats-Unis et dans tout les pays où la liberté, les progrès et les vrais intérêts du peuple ont été compris par ses représentants et si jamais nos législateurs ont fait leur devoir, si jamais ils se sont acquis et mérités les louanges des vrais amis du pays, c'est à coup sûr lorsqu'ils n'ont pas craint de risquer leur popularité, pour doter le pays d'un système qui a déjà eu ses bons effets et qui est destiné à régénérer l'éducation du peuple.

Le *Journal des Trois-Rivières* s'est prononcé depuis assez longtemps contre le système coercitif de soutenir les écoles. Au lieu de discuter franchement et honnêtement cette question, son éditeur s'est attaché tout le tems à crier contre les taxes et à faire des arguments à sa façon dans le but bien connu d'influencer les électeurs aux prochaines élections. Qu'il le soit dit en passant, c'est le seul journal portant un nom français qui ait employé de semblables moyens soit pour se rendre populaire ou pour se maintenir. Il est bon que les électeurs du comté de Champlain sachent aujourd'hui que M. Turcotte qui s'offre pour les représenter au parlement n'est autre que le rédacteur du *Journal des Trois-Rivières*, qui a cherché par tous les moyens possibles, même en s'opposant au bien du peuple, à se populariser afin de se faire élire quelque part. Il est bon qu'ils connaissent celui à qui ils ont affaire dans le moment actuel. On sait que de chaud réformiste qu'il était autrefois il prit un jour fantaisie à M. Turcotte de tourner son capot à l'envers et de passer armes et bagage dans les rangs de nos adversaires politiques pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'y faire meilleure fortune. On sait que pour récompense il reçut un de ces beaux matins promesse d'un portefeuille et que maintenant il a la commission de solliciteur-général dans sa poche. On sait qu'il faut qu'il se fasse élire s'il veut conserver cette situation lucrative. Eh bien! qu'ait-il fait depuis qu'il a la conduite du *Journal des Trois-Rivières*. Il n'a cessé d'écrire contre le système de la cotisation forcée, pour soutenir l'éducation, dans l'unique but de se créer une popularité, en flattant les préjugés d'un bon nombre. Il a peint la loi des écoles sous la forme de taxes, et les vrais amis de l'éducation sous le titre de *taxeurs* afin de montrer au peuple comme il s'intéressait pour lui, tandis qu'il cherchait des électeurs pour le soutenir, et dans son ardeur il a calomnié le bon peuple canadien en le montrant tout-à-fait opposé à l'éducation et en jettant à sa face les insultes les plus grossières et les plus mal fondées.

Il n'y a pas un peuple au monde qui eût accepté avec autant de joie, qui eût payé aussi facilement ses cotisations pour l'éducation, que le peuple canadien si ce n'eût été que de quelques spéculateurs politiques comme il

s'en est trouvé dans quelques parties du pays qui, en cherchant à devenir populaire, n'ont pas eu honte d'employer des moyens aussi vils que ceux de s'opposer au mode de prélever les cotisations, de se mettre en opposition directe au progrès de leurs concitoyens, en s'opposant sinon de principe au moins de fait à l'éducation. Ils se sont levés en criant à bas les taxes! croyant que ces mots auraient un effet magique sur les masses, mais ils se sont bien trompés dans leurs calculs. Malgré toute leur cabale, malgré toute leur hypocrisie et toutes leurs protestations d'amour pour le peuple, il n'y a personne qui ait reçu une loi comme la loi d'éducation avec si peu de murmure que le peuple canadien, une loi qui néanmoins renferme bien des défauts. Sur trois cents paroisses dont se compose le Bas-Canada il n'y en a pas vingt qui s'y soient opposées, pas quinze qui aient pétitionné la législature pour le rappel de ce système aussi vexatoire qu'injuste, suivant eux. C'est là la meilleure preuve du bon sens et de la manière avec laquelle le peuple canadien apprécie l'éducation. Le canadien aime l'éducation, dire le contraire c'est le calomnier et il s'imposera des sacrifices pour apprendre à lire à ses enfants.

M. Turcotte a crié haut quand il a dit en parlant de Jean-Baptiste: "Il rongé donc tranquillement son pain noir ou sa galette de sarazin, vend sa vache en grinçant des dents, pour payer la taxe, et se dit: nous verrons...." Nous vous le demandons, lecteurs, y a-t-il quelque chose de plus faux, de plus absurde que ce que contiennent ces quelques lignes? N'est-ce pas ajouter la calomnie à l'insulte? Nous aimerions bien à savoir s'il aurait crié aussi fort si on eût vendu la vache d'un homme pour lui payer ses honoraires d'avocat; oh! alors la position aurait été différente, mais non tout ce qu'il voulait, tout ce qu'il désirait, c'était de s'insinuer dans quelques campagnes et de flatter les préjugés de ceux qui voudraient lui prêter l'oreille. Regardez avec quelle hypocrisie, avec quelle flatterie il essaye de faire son chemin, d'arriver à son but: "Jean-Baptiste est bon comme la vie; mais il est profondément choqué de voir que, nonobstant ses mauvaises récoltes de plusieurs années et par conséquent sa pauvreté, ministère et opposition, moins M. Laurin, se sont donnés la main pour le taxer sans son consentement."

Comme il sympathise le malheureux bon Jean-Baptiste qui est taxé et pressuré sur tous les sens! Comme il aime et chérit le progrès immédiat de l'éducation! Nos douze colonnes ne pourraient suffire à reproduire tout ce qu'il a écrit dans ce genre depuis quelque temps.

Le *Journal des Trois-Rivières* s'est bien donné garde en parlant des élections prochaines de toucher à aucune grande question du jour. M. T. a préféré se restreindre à l'impôt direct, pourquoi ne nous a-t-il pas parlé des impôts indirects que paye le peuple canadien? Il sait que ces premiers sont ceux qui touchent de plus près, et que lui importe les impôts indirects? Est-ce que le peuple connaît ce que c'est? Est-ce que le peuple s'apercevra des £750 que je recevrai annuellement s'il fait la folie de m'écrire? Parlons des impôts directs, c'est ce qui doit faire vibrer les cordes de mon violon. Tel a été son raisonnement. Il est décidé de devenir solliciteur et il veut l'être à tout prix. Lui qui trouve que Jean-Baptiste mange du pain noir et de la galette de sarazin, il aurait bien pu, ce nous semble, dire qu'il travaillerait à leur donner du pain blanc à aussi bas prix que ce qu'il mange aujourd'hui, suivant lui. Il aurait bien pu dire qu'il tâcherait de faire réduire les droits sur la fleur américaine, afin qu'elle devienne à meilleur marché et que Jean-Baptiste puisse changer son pain noir pour du pain blanc, et les droits sur le lard! Il n'a pas non plus parlé de la libre navigation du St-Laurent qu'il importe à tout Canadien de voir s'accomplir avant longtemps. Il ne nous dit pas un mot de cela, et pourtant c'est un homme qui doit bientôt faire partie du gouvernement. Comme nous le disions plus haut, il élude toutes ces questions et ne se sert que de l'impôt direct pour servir ses vues. Suivant lui, le peuple ne connaît pas ce qu'il paye pour ses marchandises sèches, pour ses ferronneries, pour son thé, son sucre, son sel, etc. etc., à quoi bon de s'en occuper? Tout ce qu'il vise c'est le beau salaire attaché à la charge de solliciteur, son patriotisme s'exprime en deux mots: donner du pain à sa famille, le devoir du citoyen est rempli lorsqu'il a pourvu au besoin des siens.

M. T. et quelques-uns de ses amis prétendent qu'il faut des canadiens-français si nous voulons être gouvernés d'une manière juste et équitable, mais est-ce que nous n'en avons pas eu assez de canadiens de la trempe de ce monsieur depuis quelques années? Qu'ont fait MM. Viger, Papineau, etc., etc? A-t-il la présomption de croire qu'il fera plus qu'eux? quand il aura pour collègue l'honorable M. Bruneau, dont le patriotisme éclairé est bien connu. Nous pourrions en dire encore beaucoup plus, mais nous nous arrêtons là en conseillant à tout comté, où M. Turcotte pourrait se présenter pour se faire élire, de le chasser comme un homme sans principes et de mauvaise foi en politique, de le chasser, disons-nous, non par la force physique, mais par le nombre de voix contre lui. s'élevant avec force pour lui prouver que, s'il est prêt à troquer et l'éducation et tous les gouvernements responsables passés, présents, et futurs, le peuple, lui, n'est pas d'opinion qu'on le trafique avec ses droits et ses privilèges politiques pour lesquels il a combattu pendant si longtemps. Quant au comté de Champlain, nous lui ferons pas l'injustice de croire pour un moment, qu'il puisse avoir jamais rêvé, sous les circonstances actuelles, d'élire M. Turcotte, et nous sommes certain qu'il renverra au parlement M. Guillet qui a su si bien sacrifier ses propres intérêts pour ceux de son comté.

### La huitaine.

Si jamais nous avons eu une semaine tranquille, une semaine morte en fait d'affaires à Montréal, c'est à coup sûr celle qui vient de s'écouler. La pluie abondante que nous avons eue pendant plusieurs jours de suite a mis les chemins dans un état que les communications entre la ville et les campagnes ont été interrompues, paralysées pour ainsi dire. Point de communication, par conséquent point d'échange, point de commerce, point d'action, point de vie. Et Dieu sait ce qu'aurait été Montréal cette semaine sans le vaste et élastique sujet des élections qui réchauffe le patriotisme de ceux-ci, réveille l'apathie de ceux-là et tient tout sur le qui-vive. Grâce soit donc rendue aux élections prochaines, Montréal vit encore, quoique nous terminions une semaine qui n'a peut-être jamais eu sa pareille en Canada, à cette époque de l'année. Les annales commerciales de notre ville ne contiennent pas un exemple, nous sommes certain, que l'on puisse comparer aux huit jours qui viennent de passer par le petit montant des transactions de commerce qui ont eu lieu. Jamais le commerce n'a été si bien battu, si bien défait en décembre, qu'il vient de l'être par le climat.

—Les conservateurs de cette ville travaillent depuis quinze jours pour trouver des candidats qui voudront bien les représenter au parlement, mais c'est fâcheux pour eux ils cherchent et ne trouvent point. Il n'y a encore que MM. Lafontaine et Holmes pour la ville. M. Leslie sera élu sans opposition à Verchères. M. le Dr. Beaubien à Chambly. M. T. Sauvageau, de Laprairie, a été prié de se porter comme candidat pour le comté de Huntingdon. M. Dewitt a été redemandé pour le comté de Beauharnais, M. Armstrong sera réélu à Berthier. Le Dr. Nelson a été reçu par acclamation dans le comté de Richelieu. Nous voyons avec plaisir que le Dr. Fortier, de Gentilly, va être élu pour le comté de Nicolet. Il y a longtemps que nous aurions aimé à le voir dans la Chambre d'Assemblée. R. S. M. Bouchette, écr. de cette ville, doit être demandé pour le comté de l'Ottawa. L'élection pour la cité de Québec aura lieu mardi prochain. MM. Chabot et Aylwin se présentent de nouveau et M. Ryland se présente en opposition. M. Lemoine s'est retiré de la candidature pour le comté de Montmencé. J. Cauchon écr. est le seul candidat. M. Hubert, avocat de cette ville, se présente à Rouville; M. Dumas, aussi avocat de cette ville, à Leinster, ce sont deux braves réformistes. Il y a beaucoup d'autres noms en circulation, mais nous abstenons de les mentionner.

— Il y a eu trois ans hier soir que des jeunes canadiens de cette ville s'assemblèrent dans la petite rue St-Jacques pour jeter les bases d'une association littéraire qui devait être un point de ralliement, une école mutuelle pour la jeunesse et un puissant moyen de répandre le goût de l'éducation et de propager le goût des lettres au milieu de la population canadienne. Cette association, qui reçut le nom d'Institut Canadien, a grandi depuis, et est maintenant, par sa position et par ses travaux, une des premières sociétés littéraires du pays. On s'étonne quand on envisage les progrès qu'a faits l'Institut depuis sa fondation, on s'étonne, disons-nous, qu'une société composée entièrement de jeunes gens, alimentée par eux, ait pu subsister, s'améliorer, grandir et progresser comme l'a fait l'Institut, et en si peu de temps. On commence aujourd'hui à apprécier les bienfaits d'une semblable association, et la jeunesse de 1844, en fondant l'Institut, s'est créé un monument qui lui fait honneur et qui transmettra son dévouement et son patriotisme à la postérité.

L'Institut n'a pas voulu qu'un jour aussi remarquable pour lui que le 17 décembre se passe dans le silence; aussi avait-il résolu de chômer son anniversaire d'une manière digne de ses membres et digne d'une société littéraire, par une lecture publique et un rapport annuel de ses travaux. Comme il l'avait été annoncé, M. l'honorable juge Mondelet fit une lecture sur la position de la femme, son influence dans la société, etc. devant un auditoire comme il ne s'en est probablement jamais réuni à Montréal pour un même objet. Il y avait hier soir, dans la salle de l'Institut, au-dessus de 400 personnes présentes, sans exagérer, pour entendre la lecture de l'honorable monsieur, ce qui prouve combien le goût des soirées littéraires prend de consistance dans la société Montréalaise. La foule était si compacte, si pressée, que bon nombre ont été obligés de s'en retourner, n'ayant pu pénétrer dans la salle. Les dames étaient en bien plus grand nombre que jamais, ce qui n'a pas seulement contribué à rendre la soirée aussi intéressante qu'agréable.

Le savant lecteur nous a fait une lecture dont nous n'entreprendrions pas de faire l'éloge ici; qu'il nous suffise de dire en passant qu'il a semblé plus que jamais comprendre la hauteur de sa position. Après la lecture, le président de l'Institut lut un rapport annuel du Comité de Régie qui certainement aurait fait honneur à une société plus vieille, et dont les détails ont fait l'admiration de tous les assistants. L'Institut s'ajourna à dix heures, la foule est sortie ravie, contente et se promettant bien d'y aller à la prochaine occasion. La salle de discussion de l'Institut était plus belle que jamais et le magnifique drapeau de la société avec sa gentille ruche, qui était placé immédiatement au-dessus du lecteur, paraissait admirablement bien. Dans notre prochain numéro, nous publions plus au long tout ce qui s'est passé hier soir. C'est certainement la plus agréable soirée littéraire que l'Institut ait encore donné.

— On se rappelle que dans le mois de septembre dernier

un meurtre des plus atroces a été commis sur la personne d'un M. Taggar, instituteur anglais de cette ville, dans les bois de St-Athanase. On vient de découvrir les auteurs de ce forfait, d'une manière assez singulière. Un des auteurs, qui n'a probablement pas dormi beaucoup depuis, a avoué son crime à son confesseur, qui l'a envoyé pour se rendre témoin de la couronne. L'autre est un nommé Smith, colporteur, que l'on suppose aux États-Unis maintenant. On est à sa poursuite.

— Nous publions aujourd'hui le premier entretien des *Soirées du cultivateur* que nous empruntons de l'*Echo des Campagnes*, et nous invitons nos lecteurs à le lire avec attention. C'est un morceau qui a plu et qui plaira à tous les vrais amis du pays, nous en sommes certain. Comme ami de l'éducation, nous remercions et nous félicitons en même temps les éditeurs de ce journal pour les efforts qu'ils ont toujours faits et la manière habile avec laquelle ils ont combattu les adversaires de l'éducation. Personne plus qu'eux n'a contribué à répandre le goût de l'éducation et à mettre à exécution la loi des écoles actuelle, par des moyens pacifiques, par la force morale, par le raisonnement, par la logique.

Les *Soirées du cultivateur*, dont ils viennent de commencer la publication, seront, si l'on en juge d'après les apparences, une série d'entretiens des plus instructifs et des plus propres à apaiser les cris que quelques monstres sous forme humaine ont voulu élever contre le principe de la cotisation forcée. Le Premier Entretien ne pouvait venir en meilleur temps, au moment d'une élection générale, où dans plusieurs comtés le choix du représentant roulera sur la question de la loi des écoles, il aura l'effet de faire ouvrir les yeux à ceux qui pourraient différer d'opinion. La loi d'éducation peut bien avoir des défauts dans ses détails, mais quant au principe de cotisation coercitif il ne doit y avoir qu'une opinion pour en reconnaître la justesse. C'est le mode le plus régulier et le plus propre au progrès de l'éducation.

— Nous apprenons avec plaisir et de source assez certaine que la mort presque subite de Messire Paquin, curé de St-Eustache, qui est décédé le 9 courant et qui a causé une douleur générale au peuple canadien, n'empêchera pas la publication de son ouvrage attendu avec impatience du public, et que son manuscrit a été confié à un de ses amis qui doit le mettre sous presse bientôt.

— Nous sommes fâchés de ne pouvoir publier aujourd'hui la lettre de notre compatriote, J. C. Robillard, écr; elle paraîtra dans notre prochain numéro.

— Nous rappellerons à nos abonnés qu'il faut payer pour que les choses aillent bien, et ceux qui pourront le faire d'ici au 30 courant nous obligeront infiniment.

— Les gourmets feront bien de faire attention à l'annonce de M. Compain. Si jamais il y a eu un restaurant à Montréal où les gourmets les plus difficiles aient pu satisfaire leurs goûts et leurs palais, c'est certainement au *Restaurant Compain, Place-d'armes*. Les mets les plus délicats, les plus recherchés, s'y trouvent, et ce à des prix inouïs jusqu'ici. Voici venir les fêtes et qui n'ira pas goûter à tant de bonnes choses?

Voir l'annonce.

### Institut-Canadien.

Rapport de la séance du 9 décembre 1847.

M. le Président occupe le fauteuil.

Les procédés de la séance précédente ayant été lus, M. Batchelor, qui avait promis de lire un essai, monta à la tribune et lut un parallèle entre *Washington* et *Napoléon*, d'un célèbre écrivain; on passa ensuite à la discussion du jour, savoir: "Serait-il de l'intérêt de l'Angleterre de renoncer actuellement à ses colonies de l'Amérique du Nord?"

MM. C. Lamontagne, J. Doure et J. B. E. Dorion, soutinrent l'affirmative de la question, c'est-à-dire qu'il serait plus avantageux à la métropole de briser immédiatement le lien qui l'attachait à ses colonies que de continuer à peser plus longtemps sur elles.

MM. L. E. Dorion et P. Blanchet, parlèrent dans le sens opposé, et prétendirent que l'Angleterre retirait de grands avantages de ces colonies de l'Amérique du Nord, tant pour son commerce, sa politique, que pour l'*Emigration*.

La question fut ensuite mise aux voix et décidée dans l'affirmative par la majorité des membres présents.

M. P. O. Demaray, étudiant en droit, promit un essai pour la séance du 23 décembre. — Le sujet de discussion choisi pour la même séance fut le suivant: "Le commerce a-t-il plus contribué aux progrès de la civilisation que la religion?"

Plusieurs rapports du Comité de régie et un grand nombre de lettres furent lus par le secrétaire-correspondant. — Le Président lut aussi deux lettres, l'une venant du secrétaire de "*Athenaeum Club*," classe établie dans le but d'encourager les discussions littéraires, invitant les membres de l'Institut Canadien à assister aux réunions de cette classe — et l'autre de M. J. B. Ledoux, offrant sa résignation comme bibliothécaire de l'Institut, ses occupations ne lui permettant pas de continuer à occuper cette charge.

L'élection d'un bibliothécaire pour remplacer M. Ledoux fut fixée à jeudi le 16 décembre.

Deux nouveaux membres actifs furent reçus, et l'Institut s'ajourna.

V.

Rapport de la séance du 16 décembre courant.

M. le Président au fauteuil.

Après la lecture du rapport de la séance, M. R. Laflamme fut appelé à la tribune, et lut la première partie d'un Essai sur "La presse, ses avantages et l'utilité de sa plus grande extension pour le pays." M. Laflamme traita ce vaste et intéressant sujet d'une manière digne des talents et des connaissances que ses co-sociétaires ont déjà eu occasion d'apprécier en lui. Cet écrit fut très applaudi et les membres de l'Institut attendent avec hâte la continuation du travail que M. Laflamme a si heureusement et si habilement commencé.

Comme il y avait beaucoup d'affaires de régie devant l'Institut, la discussion d'ordre fut remise à quinze jours. Un rapport du comité de régie demandant l'autorisation de faire introduire le gaz dans la chambre de lecture fut adopté après une longue discussion. C'est une grande amélioration à faire à cette chambre qui jusqu'à présent n'a été éclairée que par la chandelle.

M. L. Labrèche-Viger fut élu bibliothécaire de l'Institut Canadien.

M. Zéphirin Magnan fut élu assistant-bibliothécaire.

POESIE CANADIENNE.

La Dissolution.

LE GOUVERNEUR EN CONSEIL.

(Chant en cinq voix.)

LE GOUVERNEUR OUVRE LA SEANCE, Moi, lord Elgin de Kincardine, L'ami du brave Canadien, Au peuple en proie à la rapine Je veux faire le plus grand bien. Ciel! C'en est fait du ministère. Quel démon trouble mon repos! Grand Dieu! quelle nouvelle amère! UNE VOIX INCONNUE. — Oh! vous tremblez, messieurs les sots.

LE GOUVERNEUR. Vous regrettez vos gras salaires Autant et plus que les honneurs. Je compatis à vos misères, Mais je ne puis sécher vos pleurs. PAPINEAU. Maintenant je vois tout mon crime. BADGLEY. Je perds ce qu'on m'avait promis. DALY. De l'intérêt je meurs victime. LA VOIX. Allez pleurer, faux repentis.

LE GOUVERNEUR. Je vois jusques en ma présence Les gens vous traiter d'ignorants: Aucun pour vous n'a d'indulgence, L'anglais même montre les dents. PAPINEAU. Pourtant j'ai fait tout mon possible. BADGLEY. A tout, moi, j'étais prêt aussi. DALY. M'oter ma place, oh! c'est horrible! LA VOIX. A quoi fûtes-vous bons ici?

LE GOUVERNEUR. Décampez quoiqu'il vous en coûte, Et laissez libre le terrain; Car vous embarrassez la route, Mon char ne peut aller son train. PAPINEAU. Seigneur, attendez donc encore. BADGLEY. Pitié! nous partons demain. DALY. Mon cher maître je vous implore. LA VOIX. N'es-tu pas rassasié, coquin!

LE GOUVERNEUR. Je veux montrer par ma conduite Que j'aime le bien de l'état, Et d'hommes du plus grand mérite Je veux doter notre sénat. PAPINEAU. Papineau, file, file vite. BADGLEY. Badgley déloge aussi grand train. DALY. Suis-je compris dans la faillite? LA VOIX. Oui: sors, c'est l'ordre du destin.

LE GOUVERNEUR. Oh! ciel enfin, me voici libre! Ici j'ai chassé ces nigauds. Les ministres de ce calibre Ne sont que pour les tripots. PAPINEAU. Comptant j'ai quatre mille livres. DALY. J'en ai presque deux fois autant. BADGLEY. Pour l'an à peine j'ai des vivres. LA VOIX. Nigaud, va vivre en pénitent.

LE GOUVERNEUR. Aux polls, accourez tous en foule. LA PROCLAMATION. Canadiens, faites de bons choix. Ne craignez pas que l'on vous foule, Je ferai respecter les lois. Ceux qui vous opprimaient naguères Se trouvent sans force aujourd'hui. Allez, que vos chefs populaires, Elus, m'aident de leur appui.

L. T. G.

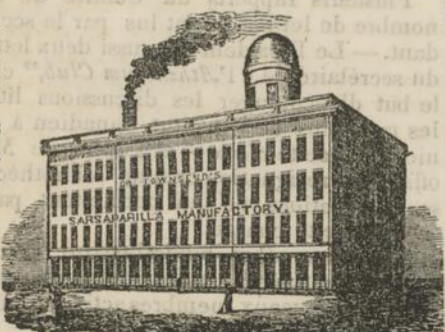
Montréal, 18 décembre 1847.

SALSEPAREILLE! SALSEPAREILLE!! SALSEPAREILLE!!!

Chasse du système le mercure qui y est contenu et guérit radicalement les maladies pour lesquelles on l'emploie généralement.

Pour plus de détails voir la *Minerve*, l'*Aurore*, le *Transcript*, le *Pilot*, etc. etc., agence centrale à la pharmacie du Dr. Picault, 69 rue St Paul.

Consultations secrètes.



BAZAR

Au Secours des Pauvres de cette Ville.

CE BAZAR aura lieu MARDI, le 21 du courant et les jours suivants, dans la Grande Salle de l'HOTEL DALEY, que le propriétaire a eu la générosité de prêter pour l'occasion.

Des mesures ont été prises pour rendre ce Bazar aussi attrayant que possible par la quantité et la qualité des effets qui seront exposés en vente.

On invite les personnes qui auraient à faire des présents de Noël ou du premier jour de l'an de venir visiter le Bazar où ils trouveront un choix d'objets convenables à des prix modérés.

Une Bande musicale assistera à l'exposition. La salle sera ouverte chaque jour à 10 heures A. M. Une table de rafraîchissement sera abondamment fournie et on y donnera le lunch et la soupe aux personnes qui le désireront.

Les ouvrages et objets destinés pour le Bazar doivent être envoyés à l'adresse de Madame J. U. BEAUDRY, Rue St. Hubert ou à Delle. JOSEPHINE DUVERNAY, Rue St. Vincent.

Montréal, 18 déc. 1847.

Librairie et Atelier de Reliure

DE

C. O. BEAUCHEMIN.

A VENDRE par le Soussigné: — 4000 Chemins de Croix double, élégamment reliés, avec gravures. Prix: 8 chelins la douzaine, Répertoire pour les Notaires, avec index.

Le Soussigné a aussi l'honneur de prévenir le public, que l'on pourra se procurer tous les Livres en usage dans les écoles, ainsi que les fournitures des Bureaux.

C. O. BEAUCHEMIN, No. 15, Rue St. Vincent.

Montréal, 9 déc.

RESTAURANT COMPAIN,

PLACE D'ARMES.

M. COMPAIN, qui a été plusieurs années chef de la mess de deux brigades de carabiniers et du 77e régiment, ainsi que de plusieurs clubs, au nombre desquels était celui de la *Réforme* où se trouvaient les plus célèbres gourmets, vient d'ouvrir un RESTAURANT au coin de la Place d'Armes et de la Grande rue St-Jacques, vis-à-vis la nouvelle Banque de Montréal.

On trouvera constamment à ce Restaurant une liste de mets qui égale celle de Paris et de New-York, sous le rapport de la variété et de la qualité. Son salon et ses autres appartements sont élégants et commodément meublés et n'en cèdent en rien à aucun autre établissement en ce genre. Le propriétaire sollicite le patronage du public, persuadé qu'il est qu'un Restaurant, tenu sur un bon pied, peut être utile aux hommes d'affaires et autres qui se trouvent dans le besoin de prendre un repas lorsqu'ils sont éloignés de chez eux. On trouvera à ce restaurant des mets de toutes espèces, préparés à toute heure du jour.

Ses vins et ses liqueurs seront toujours du premier choix.

Il peut donner des diners publics à vingt et soixante personnes. Les soupers pour un nombre plus ou moins grand de personnes seront aussi servis avec les mets les plus délicats qu'offre la saison.

Vraie soupe à la tortue en tout temps. 4 déc. 1847.

Cours de Langue Française

EN 60 LEÇONS.

Le Soussigné a l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette cité et des environs qu'il commencera, DEMAIN, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue française grammaticalement; il se flatte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS. Il ose compter beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et spécimens attestant en faveur des succès qu'il a obtenus jusqu'à ce jour seront produits à quiconque les désirera voir.

Pour plus amples informations, s'adresser au Soussigné, à l'Hôtel de Québec, où il se trouvera chaque jour depuis 9 heures A. M. jusqu'à 7 heures P. M.

M. L. donnera son cours à domicile, aux dames et aux Demoiselles qui voudront bien l'honorer de leur confiance; UNE HEURE de séance par jour. Quant aux Messieurs, ils suivront le Cours à l'HOTEL DE QUEBEC.

CHS. H. LASSISERAYE.

Montréal, 30 nov. 1847.

Pharmacie Canadienne

COIN DES RUES ST-JACQUES ET ST-LAMBERT, MONTREAL.

22 juillet 1847.

DR. TRUDEL.

P. GENDRON,

IMPRIMEUR,

No. 24, Rue St-Vincent,—Montreal.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son ATELIER TYPOGRAPHIQUE, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telles que:—

LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLETS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLE, ETC.

Le tout avec goût et célérité.

Tout le matériel de son établissement est NEUF, acheté depuis 5 ou 6 mois seulement.

PRIX TRÈS RÉDUITS.

LE VÉRITABLE

PORTRAIT DE S.S. PIE IX.

PEINT D'APRÈS NATURE, A ROME, EN 1847, ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE.

28 pouces de haut sur 22 de large.

CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'école Italienne, sera bientôt mise en vente chez les soussignés.

L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui le GRAND APÔTRE DE L'ÉGLISE ET DE LA LIBERTÉ, S. S. PIE IX, ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si illustre PONTIFE.

Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure lui mériteront, sans doute, la première place dans les salons de nos concitoyens.

CHAPELEAU ET LAMOTHE,

Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire.

Montréal, 20 novembre 1847.

Pharmacie Centrale.

DR. PICAULT,

No. 69, Rue St. Paul,

MONTREAL.

LE REPERTOIRE NATIONAL

OU RECUEIL DE

Littérature Canadienne.

On peut s'abonner à cette publication chez MM. Fabre et Cie, à la Chambre de lecture de l'Institut-Canadien, à l'Hôtel du Canada et à l'Hôtel de Québec, ou en s'adressant franc de port à MM. Lovell et Gibson.

Montréal.—20 nov.

CONDITIONS DU JOURNAL.

L'*Avenir* paraît tous les samedis dans l'après-midi sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens.

Le prix d'abonnement est de dix chelins par année, payables par semestre d'avance. On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

Toute personne fournissant six abonnés, pourra devenir agent et recevra le journal gratis.

Le journal est rédigé par un comité de collaborateurs. Les communications etc., doivent être adressées au directeur de la société, affranchies et munies d'une signature responsable.

On recevra les abonnements au bureau du journal, chez M. P. GENDRON, no. 24, rue St. Vincent; à la chambre-de-nouvelles de l'INSTITUT-CANADIEN, no. 25, rue St. Gabriel; chez MM. E. R. FABRE, et Cie; ainsi que chez les agents ci-dessous:

AGENTS DE L'AVENIR.

Québec, S. DRAPEAU. Trois-Rivières, P. NOURIE. Champlain, A. J. MARTINEAU. Berthier, P. J. GUITTÉ. Ste. Anne de la Pérade, L. BUREAU. Sorel, J. B. LAMÈRE. St. Ours, JOS. GERMAIN. St. Jean Dorchester, J. MARCHESSEAU. St. Hyacinthe, J. C. BACHAND.

Imprimé pour les propriétaires par P. GENDRON, imprimeur, No. 24, Rue St. Vincent, où l'on pourra laisser tous ordres, annonces, etc.